

CONSEIL CONSULTATIF DE RÉGIE ADMINISTRATIVE

Rapport annuel 2007-2008





Québec, le 31 juillet 2008

Madame Monique Jérôme-Forget
Ministre des Finances
Hôtel du Parlement
Québec

Madame la Ministre,

C'est avec plaisir que je vous transmets le rapport annuel du Conseil consultatif de régie administrative de l'Autorité des marchés financiers pour l'année 2007-2008.

Au nom des membres, je tiens à vous exprimer notre engagement à faire du Conseil et de l'Autorité des marchés financiers un haut lieu de gouvernance.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'BMotulsky', with a long horizontal stroke extending to the right.

Bernard Motulsky
Président
Conseil consultatif de régie administrative
de l'Autorité des marchés financiers

Conformément à la loi constitutive de l’Autorité des marchés financiers (l’Autorité), le Conseil consultatif de régie administrative (Conseil) est institué au sein de l’Autorité. Celui-ci formule des avis et des recommandations à l’Autorité et à son président-directeur général. Il soutient également le ministre des Finances en lui faisant rapport pour toute question que ce dernier lui soumet et en faisant des recommandations quant à l’administration de l’Autorité et l’utilisation efficace de ses ressources. Le Conseil, par les présentes, s’acquitte de son obligation de faire au ministre, au plus tard le 31 juillet de chaque année, un rapport de ses activités pour l’année financière précédente.

COMPOSITION DU CONSEIL

Le Conseil est composé de sept membres, dont un président, nommés par le ministre, en application de l’article 49 de la Loi. Ceux-ci sont choisis pour leur connaissance du secteur financier et leur expertise en matière de gestion administrative. Ils se doivent également d’être, en tout temps, à l’abri des situations de conflit d’intérêts et totalement indépendants de l’Autorité et des entreprises qu’elle encadre.

Ainsi, en 2007-2008, le Conseil a pu compter sur la contribution d’une équipe complète tout au long de l’exercice. Cette équipe était composée des membres suivants :

- Monsieur Bernard Motulsky, président du Conseil, qui est communicateur, professeur à l’Université du Québec à Montréal (UQAM) et titulaire de la Chaire de relations publiques et communications marketing.
- Monsieur Michel Lespérance, secrétaire du Conseil, qui occupait jusqu’en septembre 2005, moment de sa retraite, le poste de secrétaire général de l’Université de Montréal.
- Madame Marie Lacroix, qui est consultante en gestion.
- Monsieur Michel Lamontagne, qui est spécialisé en financement privé et en formation de groupes d’anges financiers et qui est également actif comme administrateur de sociétés.
- Madame Andrée Mayrand, qui est directrice, gestion des placements du régime de retraite de l’Université de Montréal.
- Monsieur Jean Phaneuf, qui est président d’Analys psychologie organisationnelle, une société-conseil en évaluation du potentiel et en efficacité organisationnelle.
- Monsieur Jacques Saint-Pierre, qui est professeur titulaire au Département de finance et assurance de l’Université Laval et directeur fondateur du Laboratoire de recherche en évaluation des entreprises de l’Université Laval (LABVAL).



De gauche à droite :
Michel Lamontagne, Michel Lespérance, Andrée Mayrand, Jacques Saint-Pierre, Marie Lacroix, Jean Phaneuf, Bernard Motulsky

Les contributions particulières des membres sont déterminées en fonction de l'expertise et des disponibilités de chacun, le tout en interaction avec les ressources de l'Autorité. Les dossiers-cadres, dans lesquels ils s'investissent principalement, sont la régie et le fonctionnement du Conseil, la gouvernance et l'éthique, les ressources humaines ainsi que la gestion des risques.

Le Conseil a tenu huit séances officielles au cours de l'exercice visé par ce rapport en plus de deux sessions de travail. Les échanges menés à ces occasions ont permis, notamment les réalisations suivantes qui sont l'expression des pouvoirs dont est investi le Conseil.

ARTICLE 57 – LOI SUR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Le Conseil exerce les fonctions suivantes à l'égard de l'Autorité des marchés financiers :

- 1° il donne son avis à l'Autorité sur la conformité de ses actions avec sa mission;
- 2° il donne son avis sur la régie administrative de l'Autorité portant notamment sur ses prévisions budgétaires, son plan d'effectifs et son plan d'activités;
- 3° il fait des recommandations au président-directeur général de l'Autorité sur la nomination des surintendants de l'Autorité;
- 4° il fait rapport au ministre sur toute question que ce dernier lui soumet et lui fait des recommandations quant à l'administration de l'Autorité et à l'utilisation efficace des ressources de l'Autorité.

AVIS ET RECOMMANDATIONS

AVIS SUR LE PLAN D'ACTIVITÉS

En début d'exercice, soit le 4 mai 2007, en application du paragraphe 2° de l'article 57 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (Loi), le Conseil a émis un avis favorable quant au plan d'activités 2007-2008 de l'Autorité.

AVIS SUR LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Préalablement à l'avis qu'il a donné le 12 février 2008, en application du paragraphe 2° de l'article 57 de la Loi, concernant les prévisions budgétaires de l'Autorité, le Conseil a demandé à ce que soit documentée la méthodologie suivie pour l'élaboration des prévisions budgétaires de manière à s'assurer de la suffisance des ressources. Ainsi, les prévisions budgétaires 2008-2009, qu'il a soutenues, sont l'aboutissement d'une étroite collaboration et d'échanges constants entre le Conseil et la haute direction de l'Autorité.

AVIS EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES

Le Conseil a examiné avec attention au cours de l'exercice 2007-2008, en continuité avec son implication à cet égard lors de l'année financière précédente, plusieurs questions d'importance touchant le secteur des ressources humaines.

En application du paragraphe 3° de l'article 57 de la Loi, le Conseil a formulé un avis recommandant l'embauche du surintendant de la distribution. Ce nouveau membre de la haute direction étant entré en fonction à la fin du mois d'octobre 2007, son intégration a donc fait l'objet d'un suivi par le Conseil en avril 2008. Précédemment à son arrivée, le Conseil avait formulé un avis relatif à la dotation par intérim de ce même poste.

De plus, il s'est préoccupé de la dotation de postes liés à la haute direction de même que la dotation du poste de vérificateur interne, tout comme du suivi de l'entrée en fonction des surintendants aux marchés de valeurs et de la solvabilité nommés lors de l'exercice 2006-2007.

Le Conseil a également suivi le processus de renouvellement des mandats des surintendants et directeurs généraux qui venaient à échéance. Dans ce cadre, il a fait réaliser une étude portant sur la rémunération des hauts dirigeants de l'Autorité. Cette étude constitue l'amorce des travaux devant mener à l'adoption d'une politique de rémunération pour l'organisation.

Le Conseil a continué de suivre les dossiers touchant l'évaluation de la performance des membres de la haute direction ainsi que les initiatives s'inscrivant dans la démarche continue de mobilisation du personnel et le développement du potentiel humain.

Le Conseil considère que l'Autorité, afin de relever les défis importants qu'elle rencontre dans la réalisation de sa mission, doit pouvoir s'appuyer sur des employés engagés et compétents. C'est pourquoi le Conseil continue de suivre avec un intérêt marqué l'évolution des ressources humaines de l'organisation.

SUIVIS PARTICULIERS ET AUTRES ACTIVITÉS

GOUVERNANCE

Dans le cadre de l'initiative gouvernementale de modernisation de la gouvernance des sociétés d'État, le Conseil a produit, à la fin de l'exercice précédent, un avis concernant l'amélioration de la gouvernance de l'Autorité pour que l'organisation puisse s'assurer, avec davantage d'efficacité, de la conformité de ses différentes actions avec sa mission.

L'année 2007-2008 a permis au Conseil d'amorcer la mise en œuvre des diverses propositions formulées à cet avis ainsi que des constats posés à l'occasion de son autodiagnostic réalisé en septembre 2006.

Dans ce cadre, il a poursuivi l'instauration d'un mode de fonctionnement où, selon des mandats spécifiques déterminés collectivement en séance, chacun des membres du Conseil peut être appelé, en dehors des séances du Conseil, à suivre l'avancement de certains dossiers avec la direction de l'Autorité. Les observations ainsi effectuées permettent au Conseil de planifier ses délibérations.

Parallèlement, le Conseil a maintenu ses efforts d'amélioration de ses propres outils de régie et de gouvernance en détaillant le contenu de ses ordres du jour, des canevas de présentation des sujets ainsi que ses procès-verbaux. Le Conseil a également raffiné l'utilisation de son plan de travail annuel et de sa liste de suivi, ce qui lui permet de mieux cerner le portrait d'ensemble des risques de l'organisation, de faire un usage plus ciblé de son temps de rencontre et d'aménager ainsi plus de temps en dialogue avec le président-directeur général. Ces outils structurent dorénavant les travaux du Conseil et permettent de mieux cibler ses interventions avec celles qui sont dictées par l'agenda institutionnel de l'Autorité. Le Conseil a aussi défini un processus d'autoévaluation et formalisé la procédure de traitement des demandes d'accès qui lui sont présentées en application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Il a également entrepris la rédaction de son plan de classification devant mener, au cours du prochain exercice, à l'établissement de son calendrier de conservation des documents.

SUIVIS SUR L'INFORMATION DE GESTION ET LA REDDITION DE COMPTES

Afin de pouvoir suivre les activités de l'Autorité de façon optimale, le Conseil prend connaissance de l'information de gestion et de la reddition de comptes qui lui sont communiquées régulièrement.

Le Conseil a participé aux divers échanges avec le Vérificateur général du Québec, entre autres, lors de la réception du rapport à la direction présenté relativement aux constats posés par celui-ci quant à sa mission de vérification en 2006-2007. À cette occasion, le Conseil a effectué un suivi sur la mise en œuvre des recommandations formulées précédemment par le Vérificateur général dont notamment celle d'établir une comptabilité par activités permettant de présenter des résultats financiers par loi. Le Conseil a également reçu les états financiers vérifiés pour cette même période. Le Conseil a en outre assisté à la présentation du plan de vérification du Vérificateur général en vue de la mission de vérification couvrant l'exercice 2007-2008.

SUIVI SUR LE PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PLAN STRATÉGIQUE 2009-2012

L'actuel plan stratégique de l'Autorité doit normalement atteindre son terme à la fin du mois de mars 2008. Toutefois, le Conseil a estimé que les orientations actuelles du plan stratégique 2005-2008 demeurent pertinentes pour le prochain exercice. Ainsi, considérant les étapes et le temps nécessaires à une démarche de planification stratégique, il est approprié que l'année 2008-2009 serve d'année charnière et qu'à cette fin, la planification et les prévisions budgétaires de l'année 2008-2009 s'inscrivent en continuité du dernier plan stratégique 2005-2008.

Le Conseil suit l'évolution de la démarche de planification stratégique de l'Autorité. En effet, de concert avec la direction de l'Autorité, une démarche a été amorcée en vue d'établir les nouvelles orientations et priorités dans un cadre où la durée des plans stratégiques est ajustée à quatre ans soit trois années de réalisation et une année charnière destinée à s'assurer du respect des obligations annuelles de l'Autorité.

FONDS RÉSERVÉ À L'ÉDUCATION DES INVESTISSEURS ET À LA PROMOTION DE LA GOUVERNANCE

Au cours de l'exercice financier 2007-2008, le Conseil a maintenu son implication en ce qui a trait à la gouvernance du Fonds réservé afin que celui-ci puisse continuer de soutenir l'Autorité dans la réalisation de sa mission en matière de promotion de la gouvernance et de protection et d'éducation des investisseurs.

Le Conseil a validé les critères devant guider le recrutement de candidats destinés à devenir membres externes du comité d'évaluation du Fonds réservé. Par la suite, il a procédé, en collaboration avec la direction, à l'examen des candidatures puis à la nomination de ces membres en prenant soin de s'assurer que soit établie une durée de mandat propre à garantir le transfert de connaissances entre eux.

Le Conseil a également soutenu les thèmes retenus pour l'appel de projet de l'automne 2007, lequel a mis l'emphase sur la formation et l'éducation auprès de deux segments précis des consommateurs et investisseurs québécois, soit les jeunes et les « baby-boomers ».

Finalement, le Conseil a demandé que soit améliorée la visibilité des résultats des projets soutenus par le Fonds réservé, et ce, tant au bénéfice des consommateurs et des marchés que de l'ensemble du personnel de l'Autorité.

SUIVI DES TRAVAUX LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES

Le Conseil a suivi les travaux de l'Autorité dans la mise en œuvre de l'harmonisation de la réglementation en valeurs mobilières dans l'ensemble du Canada (régime du passeport – phase II) ainsi que sa défense de la pertinence du maintien d'une autorité en valeurs mobilières forte au sein de chacun des territoires et provinces du pays, par opposition à la création d'une commission unique.

SUIVI DES DOSSIERS D'ENCADREMENT MAJEURS

L'exercice financier 2007-2008, tout comme le précédent, aura été marqué par trois dossiers d'encadrement majeurs, en l'occurrence Norbourg, Mount Real et Gestion de capital Triglobal.

Considérant leur importance, le Conseil a été tenu informé, à chaque séance, de l'évolution générale de la situation, et ce, seulement quant à l'impact que ces dossiers avaient sur la gestion de l'organisation. Il maintient sa veille afin que les effectifs nécessaires soient disponibles et déployés adéquatement pour mener à terme, et avec succès, les travaux nécessaires dans ces dossiers d'importance, sans nuire aux autres dossiers de protection du public ainsi qu'aux opérations courantes de l'organisation.

Par ailleurs, il a été tenu informé des travaux relatifs au suivi des recommandations prévues dans le rapport préliminaire de la Commission des finances publiques dans le cadre de son mandat d'initiative sur la protection des épargnants au Québec. Au terme du présent exercice, la plupart des recommandations ont été mises en œuvre.

Le Conseil a été tenu informé de l'évolution de la situation liée à la problématique des papiers commerciaux adossés à des créances. De plus, le Conseil a délégué un de ses membres comme observateur aux audiences publiques sur le projet de regroupement de Bourse de Montréal Inc. et Groupe TSX Inc.

GESTION DES RISQUES

Dans le cadre des travaux préparatoires à son nouveau plan stratégique, l'Autorité a entrepris une identification des principaux risques stratégiques qui pourraient compromettre la réalisation des enjeux et objectifs de l'organisation. Le Conseil a suivi avec attention l'exercice de profil de risques et continue de le faire sur une base régulière.

PRÉSENCE PUBLIQUE DE L'AUTORITÉ

Compte tenu de sa mission de protection du public, une visibilité marquée de l'Autorité est fondamentale pour accomplir ses fonctions de manière efficace, crédible et transparente. Le Conseil a donc maintenu son examen du plan de communication de l'organisation ainsi que son appui aux activités de cette même nature, au cours de l'exercice 2007-2008,.

Le Conseil a aussi tenu à appuyer l'Autorité en participant au 2^e *Forum des Amériques sur les PME* tenu à Montréal les 25 et 26 septembre 2007 de même qu'au *Rendez-vous de l'Autorité* tenu avec les représentants de l'industrie le 15 octobre 2007.

Par ailleurs, le Conseil a apprécié l'obtention, par l'Autorité, de l'organisation en 2010 de la conférence annuelle de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) où prévaudra l'importance des enjeux touchant l'encadrement des marchés financiers et la détermination de principes élevés de réglementation acceptés à l'échelle mondiale.

De l'opinion du Conseil, l'ensemble de ces interventions sont pertinentes et contribuent à la sécurité des marchés ainsi qu'à l'éducation et à la protection des épargnants.

REPRÉSENTATION AUX FORUMS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX

Dans un monde de plus en plus globalisé, le Conseil a poursuivi sa réflexion sur la participation de l'Autorité aux divers forums nationaux et internationaux. Il estime qu'elle se doit de participer activement à ces diverses initiatives afin d'y puiser l'information et les ressources nécessaires pour maintenir un système réglementaire concurrentiel et influencer l'orientation prise dans ces forums tout en assurant la protection des investisseurs. Il s'agit assurément, pour l'Autorité, d'un moyen efficace d'accroître l'harmonisation de la réglementation, sa capacité de surveillance des marchés, sa rapidité d'intervention et d'assurer une veille stratégique sur toute question actuelle et à venir.

Le Conseil entend faire un suivi annuel relativement aux relations extérieures de l'organisation et s'assurer de la valeur ajoutée qu'elles apportent à l'Autorité.

CONCLUSION

Les membres du Conseil constatent que l'exercice financier 2007-2008 a été fort chargé et que la direction tout comme le personnel de l'Autorité ont su relever leurs défis avec détermination et un haut niveau de professionnalisme. Soulignons à ce titre les réalisations suivantes : réformes législatives et réglementaires; conduite de dossiers d'encadrement majeurs; obtention de précédent à la suite de l'imposition d'une peine d'emprisonnement importante; obtention de l'organisation d'un événement de niveau international en matière de régulation financière; mise en œuvre d'un processus concerté devant mener à la rédaction du nouveau plan stratégique; renforcement des capacités d'intervention ou encore amélioration des mécanismes de liaison avec le Conseil et de la structure de gouvernance en général.

Le Conseil conclut de l'ensemble de ces réalisations que l'Autorité des marchés financiers a mis en place une dynamique qui permettra une bien meilleure intégration des ressources qui y travaillent. L'Autorité des marchés financiers possède maintenant une identité propre plus forte.

Les membres du Conseil tiennent encore, cette année, à souligner la précieuse collaboration qu'ils reçoivent de la part de monsieur Jean St-Gelais, président-directeur général ainsi que des membres de la haute direction, en particulier de la secrétaire de l'Autorité.